Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 2 décembre 2025 à 20 h 530, avenue Davaar à Outremont

PRÉSENCES :

Mme Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement
Mme Amélie Cliche, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Maude Choko, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mercedez Plante, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Geogia Haloulos, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets
M. Stéphane Rodrigue, Commandant - Poste de quartier 26
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste et Secrétaire d'arrondissement substitut

---

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 20 h 02.

Elle présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot de la Mairesse et des élues

La présidente invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot de la mairesse et des élues débute à 20 h 04 et se termine à 20 h 08.

CA25 16 0271

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 2 décembre 2025, à 20 h

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont 2 décembre 2025, à 20 h.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA25 16 0274

Ajout sous affaires nouvelles - Accepter la demande d'indemnisation, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal, pour un montant total de 862 917,73 $, taxes nettes, correspondant aux dépenses de contingences admissibles pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat octroyé à Immobilier Belmon inc. le 3 juillet 2024, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05, pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire du comité exécutif vers l'arrondissement d'Outremont (1255430002)

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES

Accepter la demande d'indemnisation, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal, pour un montant total de 862 917,73 $, taxes nettes, correspondant aux dépenses de contingences admissibles pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat octroyé à Immobilier Belmon inc. le 3 juillet 2024, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05, pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire du comité exécutif vers l'arrondissement d'Outremont (1255430002).

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

CA25 16 0275

Ajout sous affaires nouvelles - Autoriser une dépense additionnelle de 653 102,55 $, taxes incluses, à titre de contingences (PDI de l'arrondissement : 195 288,89 $ + fonds d'auto assurance de la Ville de Montréal : 457 813,66 $) pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier, dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. à la suite des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 787 616,01 $, taxes incluses à 6 440 718,56 $, taxes incluses - Dépense provenant du PDI de l'arrondissement et du fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES

Autoriser une dépense additionnelle de 653 102,55 $, taxes incluses, à titre de contingences (PDI de l'arrondissement : 195 288,89 $ + fonds d'auto assurance de la Ville de Montréal : 457 813,66 $) pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier, dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. à la suite des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 787 616,01 $, taxes incluses à 6 440 718,56 $, taxes incluses - Dépense provenant du PDI de l'arrondissement et du fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.2

10.04 - Période de questions des citoyens

AUCUNE QUESTION

CA25 16 0272

AFFAIRES NOUVELLES - Autoriser une dépense additionnelle de 653 102,55 $, taxes incluses, à titre de contingences (PDI de l'arrondissement : 195 288,89 $ + fonds d'auto assurance de la Ville de Montréal : 457 813,66 $) pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier, dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. à la suite des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 787 616,01 $, taxes incluses à 6 440 718,56 $, taxes incluses - Dépense provenant du PDI de l'arrondissement et du fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255430003 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 653 102,55 $, taxes incluses, à titre de contingences pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon Inc. le 3 juillet 2024, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur incendié le 11 novembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 787 616,01 $, taxes incluses, à 6 440 718,56 $, taxes incluses ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense est entièrement financée par le PDI de l'arrondissement à 195 288,89 $, taxes incluses, et par le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal à 457 813,66 $ taxes incluses.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1255430003

CA25 16 0273

AFFAIRES NOUVELLES - Accepter la demande d'indemnisation, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal, pour un montant total de 862 917,73 $, taxes nettes, correspondant aux dépenses de contingences admissibles pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat octroyé à Immobilier Belmon inc. le 3 juillet 2024, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05, pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire vers l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255430002:

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE DEMANDER au Comité exécutif d'accepter la demande d'indemnisation, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal, pour un montant total de 862 917,73 $, taxes nettes, correspondant aux dépenses de contingences admissibles pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat octroyé à Immobilier Belmon inc. le 3 juillet 2024, suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05, pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur incendié le 11 novembre 2021 ;

D'AUTORISER le virement budgétaire d'un montant de 862 917,73 $, taxes nettes, vers l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1255430002

CA25 16 0276

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont* - L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, *(R.L.R.Q., chap. C-19),* la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2026.

40.01 1253711014

CA25 16 0277

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont* - L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0431 $ par 100 $ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) de l'arrondissement d'Outremont* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0431 $ par 100 $ appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

40.02 1253711015

CA25 16 0278

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation à ses membres*

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, *(R.L.R.Q., chap. C-19),* la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation à ses membres* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

40.03 1259943002

CA25 16 0279

Adoption - *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) visant à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 18 novembre 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069031.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1255069031

CA25 16 0280

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la Place Kate-McGarrigle samedi et dimanche, les 6 et 7 décembre 2025, de 12 h à 17 h, dans le cadre de l'événement Laurier Ouest Festive

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737016 ;

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la Place Kate-McGarrigle samedi et dimanche, les 6 et 7 décembre 2025, de 12 H à 17 H, dans le cadre de l'événement « **Laurier Ouest Festive** » organisé par l'organisme SDC Laurier Ouest en partenariat avec l'agence immobilière Engel & Volkers.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1256737016

CA25 16 0281

Addenda - Modification du plan de fermeture hivernale - Édicter, conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les saisons automnale 2025 à partir de la semaine du 20 août jusqu'au 30 novembre 2025, hivernale 2025-2026 à partir de la semaine du 1er décembre 2025 jusqu'au 24 avril 2026 et printanière 2026 à partir de la semaine du 25 avril jusqu'au 24 juin 2026

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel addenda, une ordonnance autorisant la fermeture partielle du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour la saison hivernale 2025-2026 débutant à partir de la semaine du 1er décembre 2025 jusqu'au 24 avril 2026.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1255069026

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 17.

70.01

Caroline BRAUN Mairesse de l'arrondissement	Julie Desjardins Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2026.